

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à un parc éolien nommé « par éolien de Moussonvilliers » situé sur le territoire de la commune de Charencey, concernant la société Futures Energies Parc du Haut du Perche

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est prescrite **du lundi 22 avril 2024 à 14h00 au mardi 7 mai 2024 à 17h00**, suite à l'arrêt n° 19NT01040 en date du 9 décembre 2022 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes demandant à la société Futures Energies Parc du Haut Perche de produire une autorisation environnementale modifiée.

Le commissaire enquêteur est Mme Muriel BANSARD. En cas d'empêchement, Mme Odile MORON a été nommée commissaire enquêteur suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- à la mairie de Charencey, sur support papier et par voie dématérialisée aux mairies de : Longny les Villages, L'Hôme-Chamondot, Tourouvre au Perche, Irai, Beaulieu, la Ventrouze dans le département de l'Orne, Armentières sur Avre, Chennebrun, Gournay le Guérin, Saint Christophe sur Avre, Saint Victor sur Avre dans le département de l'Eure, Boissy les Perche, Rohaire, La Chapelle-Fortin et La Ferté-Vidame dans le département de l'Eure et Loir, à leurs jours et heures d'ouverture respectifs,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr rubrique : Actions de l'État – Environnement, transition énergétique et prévention des risques - protection de l'environnement – enquêtes publiques, participation et consultation du public – les enquêtes publiques) où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Monsieur Olivier DUMAY – Société Futures Energies Parc du Haut du Perche e-mail : evoliennesmoussonvilliers.fr-ren-egn@engie.com

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de l'enquête, un avis au public sera affiché sur le site de l'exploitation et dans les communes susmentionnées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne - Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement - 39 rue Saint Blaise - 61018 ALENÇON Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La commissaire enquêteur assurera une permanence et se tiendra à la disposition du public aux jours et horaires suivants :

JOURS	HORAIRES
Lundi 22 avril 2024	de 14h00 à 17H00
Vendredi 26 avril 2024	de 14H00 à 17H00
Judi 2 mai 2024	de 9H00 à 12H00
Mardi 7 mai 2024	De 14H00 à 17H00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de CHARENCEY 61190, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêteur ;
- soit en les consignnant directement sur le registre d'enquête déposé en mairie de CHARENCEY et mis à la disposition du public ;
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5324>
- soit en les transmettant via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5324@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5324> et donc visibles par tous

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de CHARENCEY, siège de l'enquête.

Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr sur support papier à la mairie de CHARENCEY, et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2978>

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHARENCEY siège de l'enquête, et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne rendra sa décision d'autorisation environnementale modificative